



ATTESTATION DE CONFORMITE

Validité : du 10/11/2016 au 31/12/2017

Cette attestation n'est valide qu'accompagnée de l'attestation d'engagement de l'année en cours

Adhérent : F05T0030

ASTERALE

LEMESLE SIMON

21 RUE DE BEAUCE
41600 LAMOTTE BEUVRON

Nous attestons par la présente que notre adhérent respecte les méthodes de culture et/ou de fabrication des cahiers des charges Nature et Progrès pour les produits mentionnés ci-dessous :

HYDROLATS ET HE : eau florale citronnelle à myrcène, eau florale de cannelle écorce, eau florale de clou de girofle, eau florale de famonty, eau florale de géranium bourbon, eau florale de gingembre frais, eau florale de katrafay, eau florale de muscade noix, eau florale de palmarosa, eau florale de ravintsara, eau florale d'herbe des rois, eau florale d'orange sauvage, eau florale d'ylang ylang, eau florale romarin à verbénone, HE baies roses, HE basilic tropical, HE bigaradier petit grain, HE cannelle écorce, HE cannelle feuilles, HE citron petit grain, HE citronnelle myrcène, HE combava petit grain, HE croton geayi, HE curcuma, HE de famonty, HE de gingembre papillon, HE eucalyptus citronné, HE eucalyptus globulus, HE géranium bourbon, HE gingembre frais, HE girofle clou, HE hélichryse faradifani, HE hélicryse femelle, HE hélicryse mâle, HE herbe des rois, HE iary, HE issa, HE katrafay, HE maniguette fine, HE muscade noix, HE niaouli, HE orange sauvage distillée, HE oranger sauvage petit grain, HE palmarosa, HE poivre noir, HE ravensare aromatique, HE ravintsara, HE romarin à verbénone, HE saro, HE vétiver, HE ylang ylang complète, HE ylang ylang extra, synergie d'HE air, synergie d'HE eau, synergie d'HE eubiotique, synergie d'HE feu, synergie d'HE forêt primaire, synergie d'HE terre

Date de la dernière enquête : 16/09/2016

Le présent document est la propriété de Nature & Progrès et doit être restitué sur simple demande.
Seul l'original est valable en cas de litige

Fait à Alès, le 10/11/2016

Pour la COMAC Fédérale
Eliane Anglaret, Présidente de l'association



**NATURE &
PROGRES®**

ATTESTATION DE CONFORMITE

Validité : du 10/11/2016 au 31/12/2017

Cette attestation n'est valide qu'accompagnée de l'attestation d'engagement de l'année en cours

Adhérent : F05T0030

ASTERALE

LEMESLE SIMON

21 RUE DE BEAUCE

41600 LAMOTTE BEUVRON

Nous attestons par la présente que notre adhérent respecte les méthodes de culture et/ou de fabrication des cahiers des charges Nature et Progrès pour les produits mentionnés ci-dessous :

CREMES, BAUMES, HUILES : huile de massage "quintessence", huile massage "finesse", huile massage "fluidité", huile massage "mouvements", huile massage "oxygénation", huile massage "relaxation", huile végétale de calophylle, macération solaire de centella

HERBORISTERIE : baie rose, cannelle écorce brute, citronnelle à myrcène, feuilles de centella asiatica, girofle clou, graines de maniguette fine, mariguette fine, mélange 3 baies, muscade noix, poivre noir, tisane eucalyptus globulus

SAVONNERIE D'HYGIENE : savon sapophile à la centella, savon sapophile géranium bourbon, savon sapophile huile de calophylle, savon sapophile hygiène intime, savon sapophile peaux sèches

HUILES ALIMENTAIRES : huile de noisette, huile de lin dorée, huile de noix, huile de chanvre, huile d'amande douce

Date de la dernière enquête : 16/09/2016

Le présent document est la propriété de Nature & Progrès et doit être restitué sur simple demande. Seul l'original est valable en cas de litige

Fait à Alès, le 10/11/2016

Pour la COMAC Fédérale
Eliane Anglaret, Présidente de l'association

